

POSTULAT
du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant: pour une égalité de
traitement fiscal en matière de promotion d'énergie solaire (16.03.2012)
1.227 (en collaboration avec le DEET)

Le canton du Valais est particulièrement favorable à l'énergie solaire vu son climat très ensoleillé. Depuis quelques années, de nombreux propriétaires privés ont installé des panneaux photovoltaïques sur leur toiture afin de promouvoir cette énergie et bénéficier de la RPC.

Force est néanmoins de constater que la mutualisation de panneaux solaires, c'est-à-dire l'installation de tels panneaux sur de grandes surfaces de toiture, permettrait encore d'abaisser les coûts d'investissement de manière importante.

On obtiendrait ainsi de l'énergie électrique avec un meilleur rendement et un prix de revient bien plus faible, tout en épargnant le domaine bâti des particuliers.

La promotion de l'énergie solaire par la mutualisation serait ainsi le fait de collectivités publiques et/ou des sociétés distributrices d'énergie qui investiraient à grande échelle sur des toits leur appartenant, puis proposeraient aux citoyens intéressés d'en acquérir une part.

En plus des avantages précités, on peut encore souligner le fait que cette offre s'ouvre également aux personnes locataires, puisque nul besoin d'être propriétaire d'un bâtiment pour «avoir» son installation photovoltaïque.

Aucun souci de construction, ni d'assurance ou encore d'entretien.

Toutefois, une telle démarche se heurte au fait que, pour l'instant, la déductibilité fiscale est incertaine, alors qu'elle est possible pour le particulier qui investit lui-même sur son propre toit. En effet, le Service cantonal des contributions considère que l'installation n'est pas rattachée directement à l'immeuble.

Compte tenu des buts recherchés par la déductibilité fiscale et des avantages précités de la mutualisation des panneaux photovoltaïques, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'étendre celle-ci aux particuliers qui investiraient dans un projet de mutualisation tel que décrit.

Sion, le 16 mars 2012
(10h20)

Groupe PLR, par
Frédéric Delessert, député